



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

PROCÈS-VERBAL N° 10 – REUNION DU 17 OCTOBRE 2024 par voie électronique

Président : M. GODET Jean-Pierre

Vice-Président : M. GILBERT Francis

Secrétaire : M. PETIT Jean-Jacques

Membre présent :

Membre coopté :

Membre excusé :

Membres en consultation par voie électronique : Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine

MM. BAUDOIN Gilles, GILBERT Francis, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre







MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 € seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

-  M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
-  M. GILBERT Francis – ES AFP
-  M. PETIT Jean-Jacques – US Vrière St Léger de Montbrun
-  M. RAMBAUD Alexandre – L'Absie Largeasse MC
-  Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
-  M. BAUDOIN Gilles – US Pexinoise

Le procès-verbal n° 09 du 10 octobre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DEPARTEMENTALE
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX
PROCES-VERBAL N°10 REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

FORFAITS

Amende de 21 €

- Match n° 29031634 AFP (2) - Val de Boutonne (2) en U15 D2 – Poule D
➤ Val de Boutonne 1^{er} forfait.

FORFAIT GENERAL

Amende de 42€

➤ De l'équipe u14-u17 F à 8 Poule C du RC Parthenay Viennay. Un 1^{er} forfait avait déjà été saisi pour cette équipe d'où l'amende équivalent aux deux autres forfaits.

RESULTAT NON SAISI OU FMI NON UTILISEE

Amende de 25€ au club désigné en gras :

- Match n° 29144685 Ent. **Pays Thénézéen/Vasléenne** (1) – Ent. FCB/GJ EVSABB (3) en U17 D2 – Poule A
- Match n° 29403579 Ent. **FCB/GJEVSABB** (4) – Thouars foot 79 (3) en U13 D3 – Poule A
- Match n° 29147459 **Chauray** (3) – HVS 94 (1) en U15 D2 – Poule C
- Match n° 29290870 **GJ Chauvigny VVM** (2) – Ozon (1) en U14-U17 F à 8 – Poule A
- Match n° 28715696 **Le Tallud** (4) – Moncoutant (4) en Séniors D4 – Poule C

ARRETES MUNICIPAUX (WEEK-END DU 12/13 OCTOBRE)

Reçu des communes de :

Assais - Bessines – Coulon - Fenioux – La Crèche - Le Vanneau Irleau – Taizé – Oiron – Parthenay (Grippeaux).

ARRETES MUNICIPAUX (WEEK-END DU 17/18 OCTOBRE)

Reçu des communes de :

Airvault - Bessines – Le Vanneau Irleau – Magné - Oiron

DECLARATIONS TOURNOIS / PLATEAUX

Frais de déclaration Tournois / Plateaux : 26 €

➤ Du club du **Bessines ASPTT** : tournoi Futsal u11 le samedi 14 décembre 2024 à la salle omnisport des Gardoux.

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

Le Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET